

LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENTI(E)

CFA DES METIERS DE LA BEAUTE, DU COMMERCE ET DE LA PETITE ENFANCE

IMA VAL PARISIS





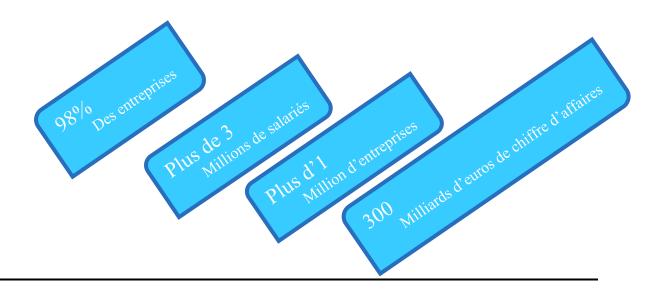




Sommaire	1
L'artisanat c'est quoi ?	2
L'apprentissage c'est quoi ?	3
Être apprenti	3
Vos droits	4/5/6
Vos démarches administratives	7
Un peu d'histoire	8
Nos principes et nos missions	9
Notre atout	9
Notre valeur ajoutée	9
L'offre de formation des trois sites	10
Les conditions pour intégrer l'un des sites de formation	11
Accompagnement HANDICAP et MOBILITE	11
Édito du Directeur de site	12
Organigrammes de l'équipe Administrative et Pédagogique	13
Notre engagement qualité : la certification QUALIOPI	14
Les locaux et plateaux techniques	14 à 18
Nos formations	19/20
Nos partenaires professionnels	21
Nos modalités d'accueil	22
La vie à l'IMA VAL PARISIS	23 à 30
Les activités	31 à 33
Réclamation	34
Les adresses utiles	34
Nous contacter	35/36
Protocole sanitaire	37

Vous intégrez l'Artisanat : 1ère entreprise de France





L'artisanat c'est quoi

L'Artisanat, 1ère entreprise de France, rassemble plus de trois millions de personnes qui travaillent autour de valeurs communes : la passion du métier, le goût du service et l'amour du travail bien fait.

Devenir artisan c'est aussi entrer dans la filière la plus créatrice d'emplois où 60 000 nouvelles entreprises naissent chaque année dans le pays. Plus d'un million d'entreprises artisanales existent en France et exercent plus de 500 métiers différents dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services.

Cette vitalité du secteur artisanal véhicule une image positive de ses métiers qui font perdurer les savoir-faire traditionnels mais ne cessent de se moderniser pour relever de nouveaux défis.

Un premier pas dans la vie active!



L'apprentissage c'est quoi ? > Une promesse d'avenir!

L'apprentissage vous ouvre l'accès à un panel de métiers très divers grâce à une offre de formation reposant sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier dans l'entreprise d'accueil avec lequel vous signez un contrat d'apprentissage.



Être apprenti (e)

La formation est gratuite et sans sélection. Elle aboutit à des diplômes reconnus par l'Etat (CAP, BEP, Brevet Professionnel, BAC PRO, BTS) et vous offre l'opportunité de créer votre entreprise, de travailler partout dans le monde et même de transmettre à votre tour votre savoir-faire.

- √ Une formation courte, concrète et professionnalisante.
- ✓ Une formation rémunérée
- ✓ L'assurance de trouver un emploi rapidement à la fin de la formation : 90 % des apprentis franciliens occupent un emploi à temps plein 7 mois après l'obtention de leur diplôme

Dans un cursus en apprentissage, les cours sont aussi bien théoriques que pratiques, c'est une manière d'apprendre différente. L'éducation sportive et les matières d'enseignement général sont aussi au programme.

Vos droits

> La carte d'apprenti

Votre CFA vous délivrera une carte d'apprenti étudiant des métiers qui spécifie votre statut Et peut vous donner accès à des réductions ou avantages divers.

> La carte de transport :

Elle permet de se déplacer de façon illimitée sur tout ou partie du réseau des transports publics d'Ile de France selon le nombre de zones choisies. Le tarif demandé bénéficie d'une réduction, financée par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Le CFA n'aide pas financièrement l'abonnement de la carte de transport, toutefois certains employeurs en remboursent une partie.

En début d'année, venez faire tamponner l'imprimé « scolaire » au secrétariat pour obtenir cette carte.

L'impôt sur le revenu :

Etant salarié, vous pouvez faire votre propre déclaration d'impôt sur les revenus.

Sachez qu'à partir du moment où vous faites une déclaration individuelle, vos parents perdent une ½ part sur leur déclaration d'impôt.

La déclaration d'impôt s'effectue généralement entre fin avril et début mai. Si vous n'avez pas reçu d'imprimé de déclaration d'impôt, vous pouvez en avoir auprès des centres des impôts ou sur le site www.impots.gouv.fr.

Vous passez d'un statut scolaire (collégien / lycéen) à un statut de salarié.



des métiers



La Rémunération :

L'apprenti reçoit un salaire déterminé par un pourcentage du SMIC progressif calculé en fonction de son âge et de son ancienneté dans le contrat d'apprentissage.

Année	Age de l'apprenti(e)			
d'apprentissage	Jusqu'à 17 ans inclus	De 18 à 20 ans inclus	21 ans à 25 ans inclus	26 à 30 ans inclus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%	
2 ^{ème} année	39%	51%	61%	100%
3 ^{ème} année	53%	65%	78%	

Le montant du SMIC horaire brut est fixé chaque année au 1 er janvier sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Lorsque l'apprenti atteint l'âge de 18 ou de 21 ans, le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit l'anniversaire du jeune.

> Le compte bancaire :

Vous avez signé un contrat d'apprentissage (un contrat de travail), vous êtes salarié. Vous allez donc percevoir un salaire tous les mois que vous recevrez sur un compte bancaire.

Remarque : Il est conseillé aux pré-apprentis d'ouvrir également un compte bancaire personnel.

> Les congés payés :

Ils sont identiques à ceux des salariés : 5 semaines payées par an (Soit 2 jours et demi ouvrables de repos par mois de travail effectif accompli au cours de la période de référence, à savoir du 1 er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours). Pour la première année de formation, vos congés seront au prorata du nombre de mois travaillés.



> La sécurité sociale :

A partir de 16 ans, vous recevez une carte Vitale à votre nom sur laquelle figure votre photo.

Vos parents reçoivent un dossier adressé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Ils doivent compléter ce dossier et le renvoyer dans un délai de 15 jours, accompagné d'une photo et une photocopie de votre pièce d'identité.

Vous recevrez votre carte vitale avec votre numéro de sécurité sociale.

> La mutuelle :

À partir du 1^{er} janvier 2016, une couverture complémentaire santé collective obligatoire doit être proposée par l'employeur du secteur privé à tous les salariés, n'en disposant pas déjà, en complément des garanties de base d'assurance maladie de la Sécurité sociale.

Tous les employeurs, y compris les associations, quelle que soit la taille de l'entreprise, sont concernés.

Vos démarches administratives



La pièce d'identité:

La Carte Nationale d'Identité n'est pas obligatoire pour prouver son identité mais tout document officiel (Passeport, Titre de Séjour ou Carte Nationale d'Identité) vous sera demandé pour chaque épreuve.

Où la faire faire?

Pour les Français : à la Mairie de sa commune

Pour les Etrangers : à la Préfecture ou à la Sous-préfecture

Le recensement :

Tous les jeunes Français (garçons et filles) ayant la **nationalité française**, âgés entre 16 ans et 3 mois, nés après le 31 décembre 1982, doivent **obligatoirement** se faire recenser auprès de leur mairie.

Pourquoi se faire recenser?

Pour obtenir l'attestation de recensement (attention : cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata) ;

Pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

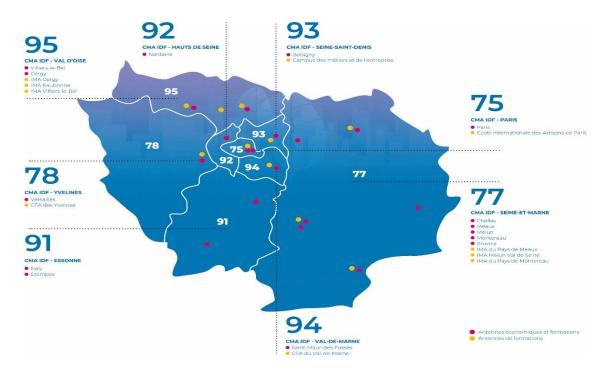
Une attestation, pour quoi faire?

Elle est nécessaire pour être autorisé à s'inscrire à tout examen : CAP, BP, BAC, ... Permis de conduire, etc.

Un peu d'histoire

Un établissement unique régional : la CMA Île-de-France 26 sites, 8 CMA, 1200 collaborateurs au service de la 1ère entreprise francilienne.

Pour la formation, Un CFA avec 10 sites de formation dans la région lle de France.



Sur le département du VAL D'OISE 95, trois sites de formation :



IMA Cergy Pontoise 01, Avenue du parc 95000 CERGY

Direction de site : Mme LAROUX IMA Roissy Pays de France 43, Avenue Pierre Sémard 95400 VILLIERS-LE-BEL

Direction de site : M. NICAISE

IMA Val Parisis 18, rue des Bouquinvilles 95600 EAUBONNE

> Direction de site : Mme MONDE

Nos principes et nos missions

- Accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage.
- > Appuyer et accompagner les candidats à l'apprentissage dans leur recherche d'une entreprise d'accueil.
- Assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise.
- Informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel.
- Assurer le suivi, l'accompagnement et l'évaluation des compétences acquises des apprentis au sein du CFA.
- Accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur.

Notre atout

Une expertise de la pédagogie de l'alternance.

Notre valeur ajoutée

- Un accompagnement et un suivi personnalisé des apprentis
- #Parcours Réussite#, prépa apprentissage depuis la rentrée 2019
 De 15 à 29 ans et quelle que soit votre situation actuelle : collégien, lycéen, demandeur d'emploi, sans activité... À la suite d'un entretien de positionnement, l'IMA 95 vous propose des périodes de mise en situation en entreprise, en alternance avec des périodes de mise en confiance au CFA. Nous vous aiderons à confirmer votre envie d'intégrer le monde professionnel et à signer un contrat d'apprentissage.

Contact au CFA: Sylvie GUILLOU 01.34.27.44.80 ou sylvie.guillou@cma-idf.fr









L'offre de formation sur les trois

Niveaux / Diplômes	Site de Cergy	Site de	Site
	one as song,	Villiers-le-Bel	d'Eaubonne
CAP AEPE en 1 an			Х
CAP Coiffure (en1 ou 2 ans)		Х	Х
CAP Esthétique (en 1 ou 2 ans)			Х
CAP Cuisine (en 1 ou 2 ans)	Х	Х	
CAP commercialisation et service en HCR (en 1 ou 2 ans)	Х	Х	
CAP Boulanger (en 1 ou 2 ans)		Х	
CAP Pâtissier (en 1 ou 2 ans)		Х	
CAP Maintenance mécanique automobile		Х	
CAP Réparation Carrosserie		Х	
CAP Peintre en carrosserie en 1 an		Х	
CAP Equipier du commerce		Х	Х
MC Coiffure en 1 an			Х
MC Pâtisserie en 1an		Х	
MC Employé Barman en 1 an	Х		
BP Arts de la Cuisine en 2 ans	Х		
BP Coiffure en 2 ans		Х	Х
BP Esthétique en 2 ans			Х
BP Boulanger en 2 ans		Х	
Bac Pro Maintenance Automobile en 2 ou 3 ans		Х	
Bac Pro Cuisine en 2 ou 3 ans		Х	
Bac Pro Commerce en 2 ans			Х
BTS Esthétique en 2 ans			Х
BTS Coiffure en 2 ans			Х
BTS NDRC en 2 ans			Х
BM Coiffure en formation continue			Χ

Les conditions pour intégrer l'un des sites de formation

Être âgé d'au moins 15 ans, sortir de 3ème et avoir signé un contrat d'apprentissage. Ce dernier est rempli par trois parties : l'apprenti, le Centre de Formation d'Apprentis (l'IMA) et le maître d'apprentissage chez qui l'apprenti travaille en alternance quand il n'est pas en cours.

Ainsi vous continuez vos études tout en entrant dans la vie active et vous signez un contrat de travail avec un employeur :

- Vous percevez un salaire, en pourcentage du SMIC et en fonction de votre âge et de votre parcours.
- ➤ En entreprise, votre Maître d'Apprentissage vous formera et vous prendrez des responsabilités.
- Vous acquérez une expérience professionnelle que vous pouvez valoriser à l'issue de votre formation.
- Vous vous formez à la fois en Entreprise et en Centre de Formation

Accompagnement Handicap

Les aides spécifiques pour l'apprenti en situation de handicap :

Se renseigner auprès de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées) / www.agefiph.fr

Notre référent Handicap sera l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires en situation de handicap. Il accompagnera le bénéficiaire afin de lui expliquer le cadre légal, il veillera à la bonne mise en application de la politique handicap, il accueillera le bénéficiaire dans son parcours jusqu'à son passage à l'examen.

A l'IMA VAPARISIS, des tests sont réalisés afin d'identifier des bénéficiaires pouvant intégrer un groupe classe IN dédié, aux apprenants en difficultés d'apprentissage. Une réunion d'information collective est organisée avec le référent handicap et l'équipe pédagogique. Un planning et parcours personnalisé se mettra en place.

<u>Contact</u>: Mme Cyrielle DORE: 01 34 27 44 80 - <u>handicap.95@cma-idf.fr</u>
Liens utiles: <u>https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/developper-l-apprentissage-des-personnes-handicapees // En savoir plus sur le référent Handicap</u>

Accompagnement Mobilité

Le programme offrira la possibilité pour les bénéficiaires d'aller se former à l'étranger. Un accompagnement personnalisé sera mis en place selon la demande.

Votre Centre de Formation : L'Institut des Métiers et de l'Artisanat VAL PARISIS



Mélanie MONDEDirectrice de l'IMA VALPARISIS

Toute l'équipe du l'IMA VALPARISIS se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue dans notre établissement.

Nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner à la réussite à l'examen et surtout à la concrétisation de votre projet personnel et professionnel.

Notre établissement affiche un excellent taux de réussite aux examens depuis plusieurs années. *Plus de 83 % en 2021*.

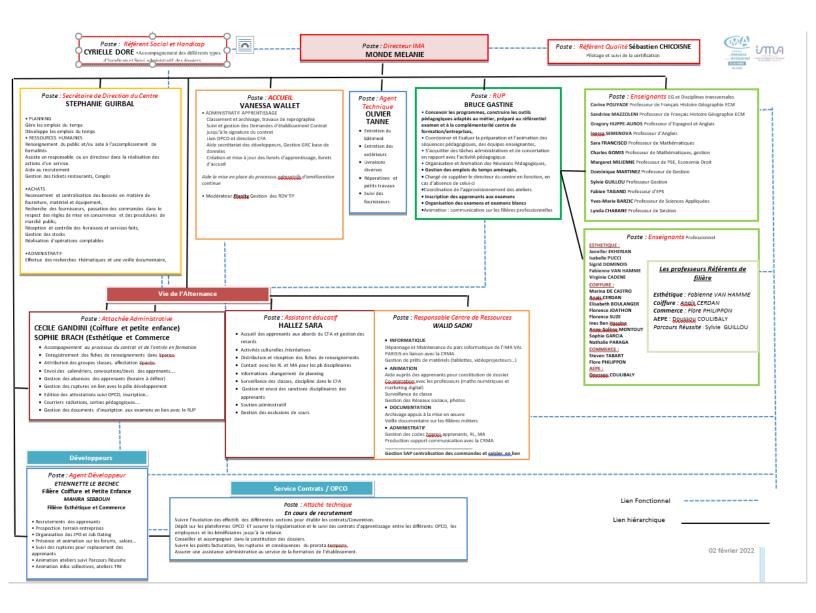
Ce livret d'accueil vous permettra d'avoir une présentation de notre Centre de Formation et vous donnera des éléments pratiques pour vous faciliter votre vie à l'IMA VALPARISIS. Prenez le temps de le lire.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une bonne formation et un épanouissement au sein de notre établissement.

Artisanalement vôtre, Madame MONDE Directrice de l'IMA

L'organigramme de l'IMA

Voici les équipes Administratives et pédagogiques de l'IMA. Des équipes au service de l'apprentissage, des apprentis, de leurs parents et des entreprises artisanales partenaires (retrouver cet organigramme sur le Net Ypareo).



Notre engagement qualité:

L'IMA VAL PARISIS, un des sites du Centre de Formation Régional de la CMA IDF est engagé dans une démarche qualité qui s'appuie sur les engagements du RNQ qualité National.

Toutes nos pratiques visent votre satisfaction ainsi que celles de toutes les parties prenantes.

Nous sommes pour cela, dans un processus d'amélioration continue.

LES PLATEAUX TECHNIQUES DE L'IMA VAL PARISIS :





<u>Plateau technique formation</u> <u>AEPE:</u>

Ce plateau est équipé de matériel de puériculture (lit en bois, chaises hautes, transat...)

D'accessoires (biberons, matelas à langer et baignoire...)

De jouets (peluches, portique d'éveil) De matériel loisirs créatif (feutres, craies, crayons de couleur, papier de couleur...)

Plateau technique formation COMMERCE:

Ce plateau est équipé d'une zone informatique et d'un tableau numérique. Un TP dédié à la vente, est équipé d'une zone d'encaissement et d'un pôle vente habillement et produit cosmétique.





<u>Plateau technique formation</u> <u>COIFFURE</u>:

Les 4 TP Coiffure sont composés d'un espace Bac shampoing et rinçage et d'une zone coupe. Une réserve commune aux deux TP, stock des produits de coloration, peignoirs, serviettes et petit matériel de coupe, destinés aux salons de coiffure public extérieur et pédagogique.

Deux salons de coiffure sont dédiés à recevoir de la clientèle.

La tenue professionnelle obligatoire et matérielle professionnels de coupe reste à la charge de l'apprenti.

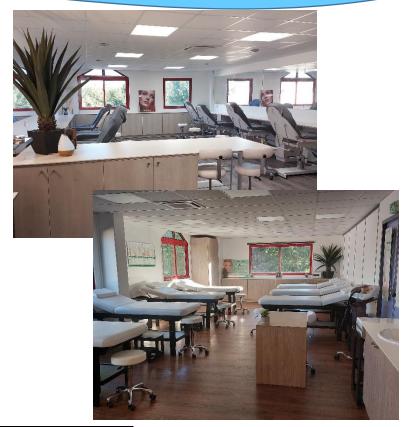
<u>Plateau technique formation</u> ESTHETIQUE:

Les 3 TP Esthétique se composent de zone de soin polyvalente.

Ils sont équipés de matériels d'épilations mobiles; d'appareils de soin du corps mobiles.

Chaque TP possède des placards de stockage, petit matériels, produits d'hygiène et maquillage.

La tenue professionnelle obligatoire et matérielle professionnels de coupe reste à la charge de l'apprenti.





Salle de cours :

Une salle multimédia est équipée d'un tableau TBI mobile de SPEECHI connecté à un ensemble PC fixe et Vidéoprojecteur.

- 2 Salles de cours sont équipées de tableaux tactiles mobiles.
- 2 salles informatiques. Des tablettes numériques sont mises à disposition des apprentis.



Nos formations:

L'IMA VALPARISIS est un Centre de Formation d'Apprenti(e)s qui dispense des formations en Coiffure et Esthétique du CAP au BTS, en Petite Enfance en CAP, sur les métiers du commerce du CAP au BTS. Ces diplômes sont délivrés par le Ministère de l'éducation national.

L'IMA Val Parisis dispense des formations pour adulte :

- Professionnels de la coiffure désirant se perfectionner : <u>Brevet de Maîtrise Coiffure</u> (BM III), diplôme de niveau bac+2.
- Stages courts de 1 ou 2 jours destinés aux professionnels de la Coiffure et de l'Esthétique pour se perfectionner

Situé dans un quartier résidentiel calme, proche de la gare d'Ermont-Eaubonne, l'IMA Val Parisis dispose de 4 salles de travaux pratiques de Coiffure et 3 en Esthétique, 2 en Commerce, 1 en Petite Enfance, d'une mise à disposition de la salle de restauration du CDFAS à proximité et de nombreuses salles de cours.

Un enseignement assuré par des professeurs de qualité :

A l'IMA Val Parisis, une équipe de professeurs dynamiques, parmi lesquelles Fabienne VAN HAMME, Meilleur Ouvrier de France en Esthétique.

Ils sont là pour vous transmettre leur passion et leur exigence, et pour vous aider à acquérir les savoir-faire comme les savoir-être.

Entrée dans l'apprentissage, vous garantit un avenir, il reste l'une des meilleures solutions pour rentrer rapidement sur le marché du travail avec de solides acquis professionnels.

- Taux d'insertion professionnelle de 90%
- 83% de réussite aux examens

En rejoignant l'IMA Val Parisis, vous entrez dans la grande famille de l'Artisanat.

L'artisanat, première entreprise de France, rassemble des personnes qui travaillent autour de valeurs communes :

- ✓ La passion du métier
- ✓ Le goût du service

Formations proposées	CODE RNO	Conditions d'admission	Durée o	Rythme de l'alterna
CAP Coiffure	RNCP3467	Avoir 15 ans et être sorti de 3ème	2 ans	1 semaine sur 3
CAP Coiffure 1 an		Avoir un diplôme de niveau égal ou supérieur au CAP	1 an	1 semaine sur 2 sauf vendredi
BP Coiffure	RNCP1228	Étua titulaina du CAD	2 ans	2 jours
MC Coiffure	RNCP2902	Etre titulaire du CAP	1 an	par semaine
BTS Métiers de la Coiffure	RNCP2068	f Être titulaire d'un CAP et BP ou d'un BAC	2 ans	1 semaine sur 2
Brevet de Maitrise	RNCP6253	Être titulaire du BP	2 ans	Tous les lundis
		·	•	
CAP Esthétique	RNCP577	Avoir 15 ans et être sorti de 3ème	2 ans	1 semaine sur 3
CAR Esthátique 4 an		Avoir un diplôme de niveau égal	4.20	1 semaine sur 2
CAP Esthétique 1 an		ou supérieur au CAP	1 an	sauf vendredi
BP Esthétique	RNCP2033	Titulaire du CAP	2 ans	2 jours par semaine
BTS Esthétique option Management	RNCP2069	Être titulaire d'un CAP et BP ou d'un BAC	2 ans	1 semaine sur 2
CAP AEPE (Petite Enfance)	RNCP2804	Avoir un diplôme de niveau égal ou supérieur au CAP et avoir 18 ans	1 an	Matin : CFA sauf mercredi Après-midi : Entreprise
CAP Equipier Vente	RNCP3494	Avoir 15 ans et être sorti de 3ème	2 ans	1 semaine sur 3
BAC PRO Commerce	RNCP Option A: Option B: 40031214	Avoir validé une seconde	2 ans	1 semaine sur 2
BTS NDRC	RNCP3403	Avoir un BAC	2 ans	
Parcours Réussite				

Nos partenaires professionnels

Filière ESTHETIQUE:

- AMARY COHR
- ⇒PARIS AXE
- ⇒MAKE-UP FOREVER
- ⇒PRO BEAUTIC INSTITUT











Filière COIFFURE:

⇒Raphael PERRIER

⇒L'OREAL







Filière COMMERCE:

⇒ PRESTASHOP

⇔ Chambre de Métiers CMA95 CMA IDF







Nos modalités d'accueil

Intégration d'un apprenti à l'IMA VALPARISIS **Parcours**

1. Pré-inscription sur le site internet et accompagnement par les développeurs de l'apprentissage sur la validation du projet et de l'entreprise.

2. Remise de la demande d'établissement de contrat ou contrat à l'IMA.

4. Affectation de l'apprenant dans les groupes par l'assistant d'éducation

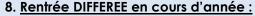
3. Impression et expédition du contrat de la convention et du calendrier de l'alternance par les services.

Saisie ou transfert des données dans le pro logiciel YPAREO.

Apprenti entrant en formation, souhait possible d'alternance par le MA.

Apprenti redoublant, récupération du relevé de note Rattachement sur fiche Ypareo et classeur.

5. Envoi par la VDA Vie de l'alternance, d'une convocation / Guide* avec dates de rentrée calendrier d'alternance, et liste du matériel par @ aux MA, RL et apprenti(e)s.



Dès affectation sur Ypareo l'équipe pédagogique est informée.

Accueil physique avec prise en charge par l'assistant d'éducation.



6. Envoi d'un @ avec leurs identifiants aux entreprises pour consulter planning, évaluations, et informations diverses sur net Ypareo par la VDA.



7. Rentrée « à date » Procédure à voir chaque année. Intégration dans les classes.

8. Rentrée d'un REDOUBLANT :

- -Récupération du relevé de note, rattaché à la fiche Ypareo.
- -Entretien pédagogique avec le responsable pédagogique et aménagement du Planning. Vérification du relevé pour l'inscription à l'examen.

La vie à l'IMA VAL PARISIS

Accès à l'IMA

L'IMA VALPARISIS est idéalement, à deux pas de la gare ERMONT / EAUBONNE, situé dans une rue pavillonnaire et très bien desservie par les transports en commun. Ligne J et Ligne Paris Nord

Les horaires

8h00: Ouverture du standard téléphonique

Pour la bonne marche de l'IMA, informez l'accueil ou la vie de l'alternance de vos retards ou de vos absences. Tél: 01 34 27 44 80

Matinée:

8h30: 1ère sonnerie: vous devez vous rendre dans vos salles de cours

8h40: 2ème sonnerie: début des cours

10h10 - 10h25 : pause

12h00 : 1ère sonnerie - pause déjeuner des apprentis 1ère vague 12h30 : 2ème sonnerie - pause déjeuner des apprentis 2ème vague

Après-midi:

13h00 et 13h30 : reprise des cours

14h40 - 14h55 : pause 16h30: fin des cours

DATES À RETENIR 2021-2022

DATE	EVENEMENT
1er semestre : à partir du 8 janvier 2022	Conseils de classe semestriel
2ème semestre : à partir du 7 juin 2022	
JPO en journée territoire : Samedi 05 février 2022	

JPO en journée Régionale : Samedi 19 mars 2022

Mercredi de l'apprentissage avec les développeurs sur site en journée :

- 23 mars 2022
- 06 avril 2022
- 20 avril 2022 et 18 mai 2022 en Soirée Portes ouvertes

Règlement intérieur

Le règlement intérieur et la charte informatique s'applique à tous les usagers du centre de formation. Il rappelle les droits et les devoirs de chacun. Merci d'en prendre connaissance dans le livret d'apprentissage.

Si vous ne respectez pas les règles, vous vous exposez à des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du CFA.

La vie à L'IMA

A l'IMA VAL PARISIS EAUBONNE pour l'année 2021-2022



Je suis apprenti(e) inscrit(e) à l'IMA VAL PARISIS

- Convocation envoyée par mail avec calendrier d'alternance, et liste du matériel.
- 2. Dès la rentrée sur le site de formation, des étiquettes avec vos identifiants vous seront données pour consulter tout au long de votre parcours de formation :

Le planning; Les absences et retards; Les notes et appréciations des formateurs par semestre; Les informations diverses sur le fil d'actualités et vos supports de cours sur le cahier de texte.

Pour cela vous devrez vous connecter à imag5.ymag.cloud



Les apprentis sont accompagnés de leur professeur principal et responsable pédagogique TOUT AU LONG DE LA FORMATION

SUIVI DE L'ALTERNANCE

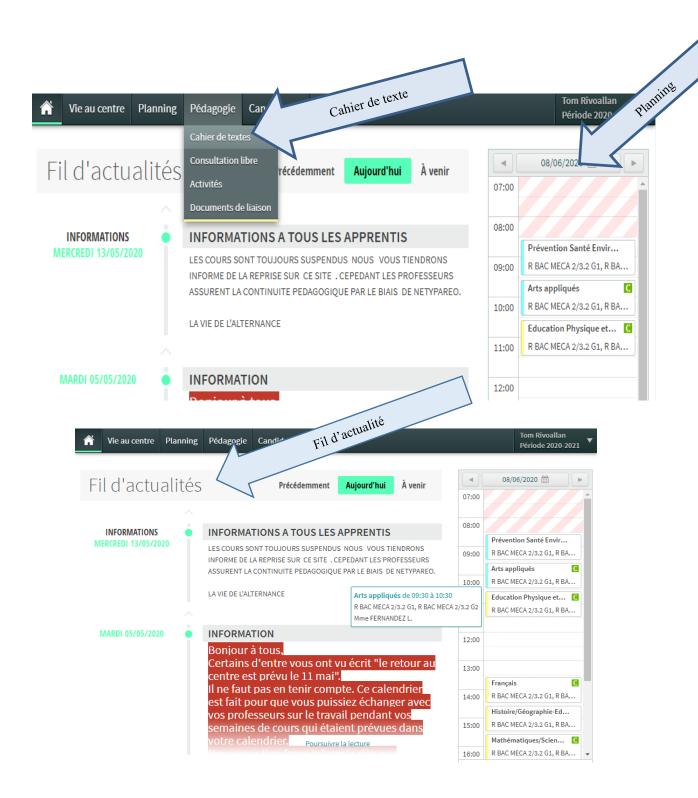
Des identifiants et des mots de passe ont été remis en début de formation afin d'accéder à la plateforme NETYPAREO.

Les apprentis pourront y trouver les informations suivantes :

- Informations administratives
- Les notes
- Le calendrier de formation
- Absence/retard
- Sanctions
- Emploi du temps
- Messages
- Cahier de texte

Le site: https://ima95.ymag.cloud

Les apprentis doivent consulter le site quotidiennement pour se tenir informés d'éventuelles modifications d'emploi du temps.



Comment va s'organiser l'année de formation pour :

Les absences :

- → Elles seront saisies dès le début de chaque cours sur le net Ypareo (accès possible sur notre logiciel par les identifiants communiqués), par l'enseignant.
- → Un appel sera effectué par la vie de l'alternance au MA, l'apprenti, puis le Responsable Légal pour les mineurs

Un RELEVE D'ABSENCES sera dématérialisé et adressé en fin de semaine à l'employeur.

<u>Les horaires</u>: 8h30-16h30 A partir de 8H40 vous êtes considérés en retard et vous ne serez pas acceptés en cours.

<u>Les retards</u>: doivent présentés à Mme HALLEZ Assistante d'éducation

Les horaires de cours doivent être rigoureusement respectés.

- → Ils seront saisis dès le début de chaque cours sur le net Ypareo.
- → L'apprenti ne sera pas accepté en cours avant son passage à la vie de l'alternance.

Le maître d'apprentissage et les parents des mineurs seront informés des absences et retards de manière régulière.

<u>En cas d'absences injustifiées ou justifiées</u> et / ou de retards trop nombreux, un entretien sera réalisé avec l'assistante administrative de la filière Mme Brach filière commerce et esthétique Mme Gandini Filière AEPE Coiffure et un courrier sera envoyé en entreprise et au Responsable Légal (RL).

Les délégués: Ils sont élus par le groupe (classe) en début d'année scolaire. Leur rôle est de communiquer à l'ensemble des apprentis toute information utile concernant le fonctionnement du centre, et d'intervenir auprès du personnel d'encadrement à la demande de leurs camarades. Ils participent aux conseils de classe.

Les EVALUATIONS:

Chaque professeur évalue sur un semestre, sur sa discipline ; des examens bleu fin de 1ère année ; des examens blancs en deuxième année, dans les conditions d'examen selon la crise sanitaire sont réalisés.

Les CONSEILS DE CLASSES et Les BULLETINS DE CLASSES :

- → Chaque semestre se tiendra un conseil de classe, le bulletin sera envoyé par @ aux entreprises, apprenti et RL copie dans le livret d'apprentissage. Les délégués seront présents.
- → La consultation sur Net Ypareo sera réalisable tout au long du semestre.

Les outils Pédagogiques : Ils sont distribués en début d'année par les professeurs.

- Fiches d'intention pédagogique (en cours de réalisation)
- Progressions
- Plans de formation
- Supports Pédagogiques sont déposés sur le net Ypareo.

Je m'adresse à qui sur mon site?

Vos interlocuteurs

Pour les retards

ACCUEIL IMA Mme Vanessa WALLET 2 01 34 27 44 80

⊠ ima.eaubonne@cma-idf.fr

La vie d'alternance **Mme Sara HALLEZ**

2 01 34 27 44 82

☑ VDA.eaubonne@cma-idf.fr

En cas d'absence Prévenir et remettre le justificatif à

Important: Les absences doivent être justifiées par un écrit certifié (ex : en cas de maladie, arrêt de travail justifiera l'absence.)

La vie de l'alternance

Mme BRACH **ESTHETIQUE et COMMERCE**

2 01 34 27 44 83

⊠ sophie.brach@cma-idf.fr

Mme GANDINI COIFFURE et AEPE

2 01 34 27 44 82

⊠ cecile.gandinini@cma-idf.fr

Les liens avec l'entreprise

Développeur de l'apprentissage

Esthétique/commerce

Mme Mahira SEBBOUH

2 01 34 27 44 89

⊠ mahira.sebbouh@cma-idf.fr

Développeur de l'apprentissage

Coiffure/AEPE

Mme Etiennette LEBECHEC

2 01 34 27 44 88

⊠ etiennette.lebechec@cma-idf.fr

Conseillère SOCIALE/ Réfèrent HANDICAP

Mme Cyrielle DORE

2 01 34 27 44 89

⊠ handicap.95@cma-idf.fr

CDR Code planning YPAREO/ PHOTOCOPIES

M. Walid SADKI

2 01 34 27 44 94

⊠ cdr.eaubonne@cma-idf.fr

A qui déposer les documents?	
 Arrêt de travail Dispense d'EPS Justificatif de domicile Documents administratifs Documents d'inscription à l'examen 	Bureau de la vie de l'alternance : Mme BRACH ESTHETIQUE et COMMERCE 10 1 34 27 44 83 sophie.brach@cma-idf.fr sophie.brach@cma-idf.fr Mme GANDINI COIFFURE et AEPE 10 1 34 27 44 82 cecile.gandini@cma-idf.fr
 Projet de contrat Contrat et Convention employeur Conventions Rupture de contrat CV et lettre de motivation 	Bureau du développement de l'apprentissage assistante administrative : mahira.sebbouh@cma-idf.fr etiennette.lebechec@cma-idf.fr
- Bon de commande et règlement pour	Professeur de pratique

Et VDA

La restauration

tenue professionnelle

Ramette de papier

L'IMA VAL PARISIS vous propose de déjeuner au CDFAS, réservation et paiement en ligne. Le lien est disponible sur le fil d'actualités du net-ypareo et changé chaque mois.

Une salle de restauration est aussi à disposition des apprentis où des micro-ondes sont accessibles.

Les apprentis ne sont pas autorisés à se faire livrer de la nourriture extérieure.

Les apprentis sont autorisés à sortir déjeuner à l'extérieur de l'IMA, de 12h00 à 13h00. Ils doivent respecter les horaires et aucun retard n'est toléré.

L'hébergement



Pour plus d'information, contacter notre conseillère sociale. L'Institut des Métiers de l'Artisanat a un partenariat avec les ALJT (Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs) du Val d'Oise, pour vous aider à faire la demande d'une place.

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) aide les personnes, à faibles revenus, pour payer leur loyer. Rendez-vous sur le site de la CAF <u>www.caf.fr</u> pour estimer le montant de l'aide.

Les aides spécifiques

Les aides spécifiques pour l'apprenti handicapé: Se renseigner auprès de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées) / www.agefi ph.fr

L'aide au permis : Il s'agit d'une aide financière de 500 euros à destination des apprentis. Les conditions sont très simples :

- Il suffit d'être apprenti (titulaire d'un contrat d'apprentissage),
- Être majeur et avoir entre 18 et 30 ans,



• Être engagé dans la préparation du permis de conduire B,

Pour cela, il faut les documents suivants :

- RIB,
- Photocopie de la carte d'identité
- Le devis ou la facture de l'auto-école

Contact au CFA: Référent handicap au 01.34.27.44.80 ou handicap.95@cma-idf.fr

La sécurité routière



Cette attestation permet votre inscription au permis de conduire. Elle est obligatoire L'ASR (Attestation de Sécurité Routière) = ASSR 1 + ASSR 2

Le CFA fait passer cet examen aux CAP et aux a d'autres niveaux ne l'ayant pas obtenu au collège, à partir de juin.

La santé et les premiers soins

En l'absence de personnel infirmier, il n'y a pas de soins sur place. Les soins seront assurés par un personnel médical extérieur à l'établissement.

- En cas d'accident, le centre fait appel au SAMU pour la prise en charge de l'apprenant
- En cas de maladie : Selon l'urgence soit on fait appel aux pompiers, soit il retourne dans sa famille pour consultation et arrêt si nécessaire

 Nous informons la famille dans les meilleurs délais

Les activités

Les concours professionnels:

L'IMA VAL PARISIS accompagne les apprentis sur différents concours

- MAF : Depuis plusieurs années, nos apprentis participent au concours du meilleur apprenti de France.

Ils sont préparés par leurs professeurs de pratique.

- MAKE-UP FOREVER
- Concours interne Métiers de la Beauté et de la coiffure









Les déplacements pédagogiques et rencontres

Nous organisons des sorties à des fins pédagogiques conforment aux programmes d'enseignement. Elles permettent souvent d'illustrer une thématique déjà abordée en classe. Nos sorties s'inscrivent dans des projets pédagogiques.

Depuis plusieurs années, nous organisons des échanges avec la ville de Trèves en Allemagne.



Les actions de prévention

Prévention Routière - Ces attestations permettent votre inscription au permis de conduire. Elles sont obligatoires. Le CFA fait passer cet examen aux CAP et aux élèves d'autres niveaux ne l'ayant pas obtenu au collège, à partir de juin.

Drogue et alcool (interventions externes Crips ou intervention de la police). Sexualité, réseaux sociaux

Les adresses utiles



Pour vos contrats d'apprentissages :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise (CMA 95)

1 avenue du parc - 95000 CERGY 01 34 35 80 00

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

55 Place Nelson Mandela - 92729 Nanterre 0 820 01 21 12

Pour vos examens: (inscription, date, etc...)

Service Interacadémique des Examens et des Concours (S.I.E.C) Maison des Examens

7 rue Ernest Renan - 94110 ARCUEIL 01 49 12 23 00 www.siec.education.fr

Pour les difficultés liées à votre contrat de travail :

Inspection du Travail du Val d'Oise

Immeuble ATRIUM - 3 bd de l'Oise - 95000 CERGY 01 34 35 49 49

Conseil des prud'hommes

Cité judiciaire – 3 rue Victor Hugo – 95302 CERGY PONTOISE 01 72 58 74 30 <u>Autres</u>: <u>www.lapprenti.com</u>

Réclamation

Si vous rencontrez une problématique sur votre site de formation et que vous n'êtes pas satisfait de la solution apportée, vous avez la possibilité de déposer une réclamation sur le site internet <u>ima95.fr</u> ou <u>cma95.fr</u> sous l'onglet « QUALITÉ ».

1^{ER} niveau de recueil des réclamations sur le CFA : Mme Vanessa WALLET ACCUEIL IMA

01 34 27 44 80/ ima.eaubonne@cma-idf.fr.

Nous vous remercions de votre participation à l'amélioration de la qualité de nos formations.

Nous contacter

Comment contacter les équipes Administratives et Pédagogiques : 01.34.27.44.80

Equipe de Direction	
Mme MONDE	Directrice de l'IMA
Mme GUIRBAL	Secrétariat de Direction / Planification
Mr GASTINE	Responsable d'Unité Pédagogique

Equipe Administrative	
Accueil IMA	Mme WALLET
Vie de l'alternance VDA	Mme HALLEZ Mme BRACH Mme GANDINI Mr SADKI
Développeurs de l'apprentissage	Mme LE BECHEC Mme SEBBOUH
Référente Handicap Mobilité	Mme DORE
Service technique	Mr TANNE

Equipe pédagogique	
AEPE	Mme COULIBALY
Commerce	Mme PHILIPPON Mr TABART
Coiffure	Mme BEN HASSINE Mme BOULANGER Mme CERDAN Mme GARCIA Mme JOATHON Mme MONTOUT Mme PARRAGA Mme SUZE
Esthétique	Mme CADENE Mme DOMINOIS Mme EKHERIAN Mme PUCCI Mme VAN HAMME
Gestion / Management	Mme DE CASTRO Mme MARTINEZ
Sciences	Mr BARZIC Mme CHABANE
Mathématiques/Sciences	Mme FRANCISCO
Mathématiques / Gestion	Mr GOMIS
Français -Histoire- Géographie	Mme MAZZOLENI Mme POUYADE Mme SEMENOVA
Anglais / Espagnol	Mr HUPPE-AUROS
Anglais	Mme SEMENOVA
Référent PR / Gestion	Mme GUILLOU
PSE Eco-Droit	Mme MILIENNE
Arts Appliqués	Mme RICHARD
EPS	Mr TAGAND

MODALITES PRATIQUES DU PROTOCOLE SANITAIRE

Pour la rentrée 2021

Pour le Personnel, résumé des prescriptions sanitaires (enrichi d'après protocole EN du 28/08/2020)

Principe:

Accueil de tous les apprenants, à tous les niveaux, sur tout le temps prévu.

Fixer un cadre général et non pas imposer un cadrage rigide.

Continuité pédagogique, dans l'hypothèse de mesures plus strictes exigées par les autorités.

Règles de distanciation physique

Non obligatoire dans les espaces clos, si les conditions matérielles ne le permettent pas

Non appliquées dans les espaces extérieurs

<u>Point de vigilance</u> : dans l'utilisation des vestiaires, y veiller avec discernement. **Les fiches par métier** ne sont plus normatives, mais servent de base de réflexion.

Applications des gestes barrières en permanence, partout, pour tout le monde

Lavage des mains : à l'arrivée, avant de manger, après passage aux toilettes, avant de partir, à l'arrivée à la maison

Port du masque « grand public » : lors des déplacements, le plier dans une pochette ou le suspendre, en cas de non-utilisation lors d'une activité

Pour les personnels : devant les jeunes et les personnes accueillis, sauf si l'activité rend le port du masque incompatible.

<u>Pour les jeunes</u> : obligatoire dans les espaces clos et à l'extérieur, sauf en EPS et pour les repas (veiller au non-brassage des groupes et à la distanciation physique)

Ventilation des locaux : durant 15 minutes, le plus souvent possible (début de journée, pause déjeuner, chaque récréation, en fin de journée)

Limitation du brassage entre groupes

Non obligatoire, mais limiter les regroupements et les croisements Port du masque durant chaque déplacement

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Sols et tables/ bureaux : au moins une fois par jour

Surfaces fréquemment touchées (ex. poignées des portes) : au moins une fois par jour

Formation, Information et communication

Personnels: formation et information

Apprentis et autres apprenants : information pratique sur les gestes barrières, dans le cadre des cours, annexe au Règlement Intérieur à signer et faire signer

Maîtres d'apprentissage et Représentant légaux : information sur le fonctionnement du CFA et l'évolution éventuelle de celui-ci, sur leur rôle dans le respect des gestes barrières (fourniture masques et mouchoirs jetables, éducation aux gestes barrières), surveillance d'éventuels symptômes, sur la déclaration de cas confirmé, sur la procédure mise en œuvre en cas de survenue de cas confirmé au CFA ou si son apprenti / enfant est concerné.

Les liens à consulter :

Le résumé proposé étant un mixage des documents du Ministère du Travail et du Ministère de l'Education Nationale, vous pouvez lire la totalité des publications en vous connectant aux sites de ces deux Ministères.

https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/marche-du-travail-pendant-le-covid-19/

Parcourir les différents FAQ qui concernent les CFA et l'apprentissage (dernière mise à jour 15/05/2020)

https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467

Annexe au Règlement Intérieur du CFA-CMA95 Recommandations sanitaires contre le Covid-19

Principe:

Protégeons-nous les uns des autres

Numéro gratuit d'information sur le coronavirus : 0 800 130 000

Déroulement de la journée et règles à observer

Avant de quitter la maison :

Je n'ai pas de sensation de fièvre

Si j'ai plus de 38°, je reste à la maison ; je préviens le CFA et mon Maître d'apprentissage. Je consulte un médecin. Je m'assure avoir tout le matériel nécessaire pour la journée, pour éviter la circulation des matériels.

Arrivé au CFA et tout le long de la journée

J'évite les attroupements

Je me désinfecte les mains

Je garde mon masque au visage, dans les locaux et à l'extérieur, durant les déplacements

Je me lave les mains : avant de manger, après avoir été aux toilettes, avant de rentrer à la maison, en arrivant chez moi Pendant les cours d'EPS et les cours de pratique professionnelle

Je suis strictement les consignes sanitaires du professeur

Pendant les pauses et pendant le déjeuner

Je reste avec les jeunes de ma classe, pour éviter le brassage des groupes

La classe est aérée pendant 15 minutes

De retour chez moi

Je me lave les mains

A la fin de la journée les locaux du CFA sont nettoyés et les surfaces fréquemment touchées sont désinfectées

Si quelqu'un présente les symptômes du Covid-19 ou déclare qu'il a un proche malade

Le jeune ou l'adulte est isolé

Si je suis concerné, mes parents sont appelés immédiatement

Je dois consulter un médecin, avant de revenir au CFA

Ces mesures pourront évoluées, suivant la demande des autorités, en fonction de la circulation du virus.